



---

# VILLE DE VINCENNES

---

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

---

Extrait du Registre des Décisions  
du Maire

---

**OBJET : MARCHÉ RELATIF A LA  
MAINTENANCE ET ASSISTANCE DU LOGICIEL  
CART@DS**

**DÉCISION N° DM-23-491  
EN DATE DU 27 DECEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

**VU** l'arrêté n° A-22-177 en date du 19 avril 2022, portant délégation de fonction à Monsieur Eric BENSOUSSAN, adjoint au Maire ;

**CONSIDÉRANT** que le marché n°2021057 relatif à la mise en œuvre et à la maintenance du logiciel Cart@DS prend fin au 31 décembre 2023 ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de poursuivre la maintenance et l'assistance du logiciel Cart@DS;

## D É C I D E

**DE SIGNER** avec la société INETUM SOFTWARE FRANCE, sis 7 rue Touzet Gaillard – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE, représentée par Monsieur Emmanuel BLAISSE en qualité de Directeur Division Solution Territoriale Business Line Software, un marché relatif à la maintenance et l'assistance du logiciel Cart@DS.

La validité de ce marché est à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et il est reconductible de façon tacite 3 fois par période successive d'un an, pour se terminer le 31 décembre 2027.

Le marché est traité à prix mixte et se compose comme suit :

- Le montant annuel de la prestation à prix forfaitaire est 7 040.00 € HT
- Les prestations complémentaires font l'objet d'un bon de commande pour un montant maximum annuel de 8 000.00 € HT

**DE FAIRE FACE** à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,  
L'Adjoint au maire chargé de l'administration  
générale, de la sécurité publique et des affaires  
patriotiques,

***Signé***

**Eric BENSOUSSAN**

Accusé Réception en Préfecture :  
094-219400801-20231227-lmc1H11495H1-AR  
Date de réception en Préfecture : 27/12/2023  
Date de Publication : 27/12/2023